

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 68

**CONTENTIEUX SUR LA DETERMINATION DU MONTANT DU FORFAIT DES
ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION CONSTITUTION D'UNE PROVISION**

Les O.G.E.C. de Saint Alyre, Fénelon, Francs-Rosiers, Monanges, Massillon et Sainte Thérèse, écoles privées sous contrat d'association ont initié une action contentieuse tendant à obtenir une revalorisation du montant du forfait qu'elles perçoivent au titre des élèves qu'elles accueillent dans leurs classes élémentaires.

Une première action contentieuse s'est traduite par un jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 7 juillet 2005 fixant à 730 € le montant du forfait établi sur la base des éléments du compte administratif 2001. Comme prévu par la décision de justice, les O.G.E.C. ont perçu la différence entre le montant du forfait versé et le montant fixé par le tribunal pour la période 1997/2001.

L'absence de dispositions réglementaires suffisamment précises et une jurisprudence non établie ont conduit la Ville à contester cette décision devant la Cour Administrative de Lyon qui, par un arrêt en date du 30 décembre 2008 a porté le forfait de 730 € à 940 €.

La Ville a exécuté ce jugement sur la période concernée à savoir 1997-2001.

Il apparaît probable que la Ville doive régler aux O.G.E.C. un forfait de montant équivalent au titre de la période 2002-2009 ; la période 2002-2005 étant également l'objet d'un contentieux.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 relatives à la constitution de provisions, il est proposé de procéder à la dotation d'une provision visant à couvrir le risque décrit ci-dessus soit une somme de 2.115.000 € se décomposant comme suit :

- forfait et intérêts moratoires 2006-2009.....1.950.000 €
- complément à la provision existante 2002-2005.....165.000 €

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord à la constitution de cette provision.

DELIBERATION

Les propositions de Monsieur Le Maire, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 juin 2009
Délibération publiée le 7 septembre 2009

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT